



Actuellement locataire d'un bien sans bail.

Par **loulou28**, le **22/09/2009** à **15:38**

Bonjour,
En date du 24 Mai 2007, je suis rentré dans les lieux que j'occupe toujours avec un bail de 18 mois, ce qui signifie que celui-ci se terminera le 24 Décembre 2008.
Depuis cette date je loue toujours ce bien tout en honorant mes loyers mais aucun bail n'a été signé.
Aujourd'hui, je désire déménager.
Mes questions sont les suivantes,
- Suis-je tenu de demander congés auprès de mes propriétaires?
- Dois-je me tenir à un congé de 3 mois?
Dans l'attente de votre réponse,
Je vous remercie d'avance.

Par **fabienne034**, le **22/09/2009** à **16:36**

Bonjour,
Vous bénéficiez automatiquement d'un bail de trois ans avec ses obligations et ses droits.
La réponse est donc OUI.
Pour tout savoir sur le droit au bail:
<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>